MODIFICATION 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSION

Numéro de la demande de soumission 1000017659

Services d'huissiers de justice de Québec – région du Québec

À tous les soumissionnaires

La modification 002 de la demande de soumission s'applique aux sections suivantes :

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Les soumissionnaires doivent **SUPPRIMER la Section 1.1 Évaluation technique** intégralement et la

REMPLACER par le texte suivant :

1.1. Évaluation technique

1.1.1. Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer qu'il respecte cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées sur la simple base de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et rejetée d'emblée**. Le traitement des exigences obligatoires de tout processus d'acquisition est très rigoureux. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Critères techniques obligatoires (TO)

L'expérience du soumissionnaire* sera prise en compte dans l'évaluation des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

« Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une soumission pour l'exécution d'un contrat pour des biens, des services ou les deux. Elle ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou ses sous-traitants.

Numéro	Critère technique obligatoire	SUCCÈS	ÉCHEC	Renvoi à la proposition
TO1	L'entreprise et tout le personnel proposé Le soumissionnaire et tous les huissiers à son emploi doivent détenir un permis valide d'exercice de la profession d'huissier de justice et doivent figurer sur la liste des huissiers publiée sur le site de la Chambre des huissiers de justice du Québec (https://www.huissiersquebec.qc.ca/Recherche- huissiers).			



	Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition une copie des permis des ressources		
	proposées ainsi qu'une copie de son propre permis.		
TO2	Expérience de l'entreprise Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec et qu'il a fourni de tels services à au moins trois (3) clients au cours des trois (3) dernières années. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour au moins trois (3) clients à qui il a fourni des services au cours des trois (3) dernières années, qui peuvent confirmer les services offerts. Les renseignements suivants doivent être fournis pour justifier l'expérience mentionnée : a. le nom de l'organisation du client; b. le nom, le titre et le numéro de téléphone de la personneressource; c. une brève description des services fournis;		
тоз	d. les dates de début et de fin des travaux. Expérience du personnel Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il dispose d'au moins dix (10) huissiers ayant au moins deux (2) ans d'expérience chacun dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec. La liste des membres du personnel proposés doit contenir les renseignements suivants pour CHACUN des huissiers: a. le nom de l'huissier;		
TO4	b. la date d'admission de l'huissier; Assurance de la qualité du soumissionnaire Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des renseignements détaillés sur les pratiques d'embauche des huissiers de justice du Québec, en présentant les grandes lignes du processus de sélection, soit les qualifications, ainsi que : a. la manière dont les travaux sont assignés; b. la manière dont les travaux sont surveillés; c. la manière dont les problèmes sont résolus.		

1.1.2. Critères techniques cotés



Chaque soumission technique qui répond à l'ensemble des exigences obligatoires précisées cidessus sera évaluée et cotée selon le barème indiqué dans le tableau des critères techniques cotés ci-après. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément

La note zéro sera attribuée à chaque critère technique coté qui n'aura pas été traité par le soumissionnaire.

Le barème de cotation suivant sera utilisé pour évaluer les critères techniques cotés pour toutes les soumissions reçues.

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS (TC)

L'expérience du soumissionnaire* sera prise en compte dans l'évaluation des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

« Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une soumission pour l'exécution d'un contrat pour des biens, des services ou les deux. Elle ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou ses soustraitants.

Numéro	Critères techniques cotés	Instructions	Pondération	Renvoi à la	Note
		pour la	(Points)	proposition	accordée
		préparation			
		des			
TO 4		soumissions	50		
TC1	Expérience de l'entreprise Au-delà des critères obligatoires TO2, le	a. possède plus de 5 ans	50 points		
	soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il possède plus de 5 ans	d'expérience (10 points);			
	d'expérience dans la prestation de	b. possède plus de 10 ans			
	services d'huissiers de justice du Québec.	d'expérience (20 points).			
	Les renseignements suivants doivent être fournis pour	c. possède plus de 15 ans			
	justifier l'expérience mentionnée :	d'expérience (30 points).			
	a. le nom de l'organisation du client;	d. possède plus de 20 ans			
	 b. le nom, le titre et le numéro de téléphone de la personne- ressource; 	d'expérience (40 points).			
	 c. une brève description des services fournis; 	e. possède plus de 25 ans			
	d. les dates de début et de fin des travaux.	d'expérience (50 points).			
TC2	Expérience du personnel	a. dispose de 11 à 15 huissiers	50 points		
	Au- delà des critères obligatoires TO3, le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'au moins dix (10) huissiers ayant au moins deux (2) ans	ayant au moins deux (2) années d'expérience (15 points);			
	d'expérience chacun dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec.	b. dispose de 16 à 20 huissiers ayant au moins			



La liste des membres du personnel proposés doit contenir	deux (2) années d'expérience (30 points);
les renseignements suivants pour chacun des huissiers :	c. dispose de plus de 20 huissiers
a. le nom de l'huissier;b. la date d'admission de l'huissier.	ayant au moins deux (2) années d'expérience (50 points)

FIN DE LA MODIFICATION 001 N° DE L'INVITATION 1000017659

